



(11) EP 2 050 899 A1

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
22.04.2009 Bulletin 2009/17

(51) Int Cl.:  
**E05B 1/00 (2006.01)** **E05B 15/16 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: 08352020.5

(22) Date de dépôt: 17.10.2008

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR**  
**HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT**  
**RO SE SI SK TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL BA MK RS**

(30) Priorité: 19.10.2007 FR 0707312

(71) Demandeur: **NORSK HYDRO ASA**  
0240 Oslo (NO)

(72) Inventeur: **Monfort, Bernard**  
31400 Toulouse (FR)

(74) Mandataire: **Morelle, Guy Georges Alain**  
**Cabinet Morelle & Bardou, SC**  
**Parc Technologique du Canal**  
**9, Avenue de l'Europe**  
**B.P. 72253**  
**31522 Ramonville Saint Agne (FR)**

### (54) Dispositif pour la manoeuvre d'une porte ou analogue, formé à partir de profilés

(57) Dispositif pour la manoeuvre d'une porte ou analogue, comportant :  
- une poignée (1) apte à une prise en main,  
- des moyens de fixation de ladite poignée sur ladite porte ou analogue,  
- ladite poignée (1) apte à une prise en main comprenant :  
- un premier profilé (2) comportant un premier voile (4) de matière définissant une première face externe (5), une première face interne (6) opposée à la première face externe et séparée de celle-ci par l'épaisseur de matière dudit premier voile de matière,  
- un deuxième profilé (3), distinct du premier profilé, et comportant un deuxième voile (7) de matière définissant

une deuxième face externe (8), une deuxième face interne (9) opposée à la deuxième face externe et séparée de celle-ci par l'épaisseur de matière dudit deuxième voile de matière,

- des moyens de liaison (10) d'un profilé à l'autre, en sorte que les premier (2) et deuxième (3) profilés coopèrent, lorsqu'ils sont liés l'un à l'autre, de façon que les faces internes des premier (2) et deuxième (3) profilés soient disposées en vis-à-vis et séparées l'une de l'autre, par un espace (11) dit interne, ladite poignée présentant ainsi une épaisseur (h) conférée par l'épaisseur des premier (4) et deuxième (7) voiles des premier et deuxième profilés, respectivement, additionnée de l'épaisseur dudit espace interne (11) compris entre ces derniers.

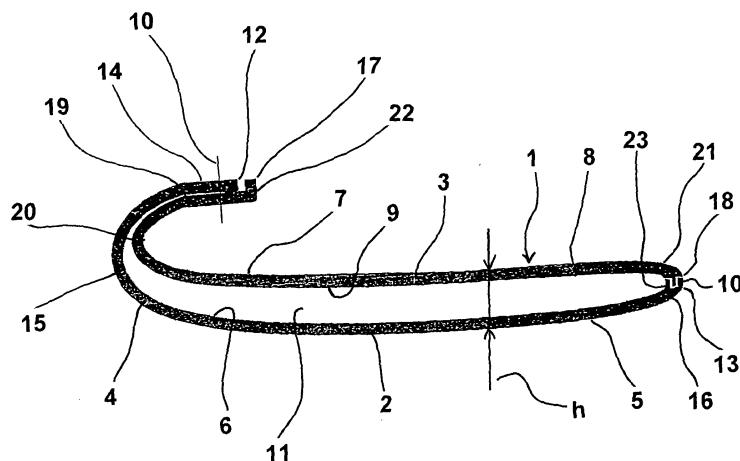


Fig. 3

## Description

**[0001]** La présente invention se rapporte à un dispositif pour la manœuvre d'une porte ou analogue, comportant :

- une poignée apte à une prise en main,
- des moyens de fixation de ladite poignée sur ladite porte ou analogue,
- ladite poignée apte à une prise en main comprenant un premier profilé comportant un premier voile de matière définissant une première face externe, une première face interne opposée à la première face externe et séparée de celle-ci par l'épaisseur de matière dudit premier voile de matière.

**[0002]** Ce type de dispositif est connu et largement utilisé. En général, la poignée issue du profilé est fixée rigidement sur la porte au moyen de vis ou analogue, et l'utilisateur saisit le profilé pour tirer ou pousser sur la porte. Le document US 5,402,553 par exemple, décrit un tel dispositif. Un principal inconvénient de ce type de poignée de porte est que la prise de la poignée n'est pas ergonomique pour l'utilisateur car elle possède des bords longitudinaux présentant une ou plusieurs arêtes inconfortables. Ceci provient du fait que ces poignées sont tirées d'un profilé à voile mince pour des questions de réduction de poids, de coût, et de faisabilité en matière de structure profilée.

**[0003]** La présente invention vise à pallier ces inconvénients et à apporter d'autres avantages. Plus précisément, elle consiste en un dispositif pour la manœuvre d'une porte ou analogue, tel que défini plus haut, et se caractérisant en ce que :

- ladite poignée comprend en outre un deuxième profilé, distinct du premier profilé, et comportant un deuxième voile de matière définissant une deuxième face externe, une deuxième face interne opposée à la deuxième face externe et séparée de celle-ci par l'épaisseur de matière dudit deuxième voile de matière, et
- en ce qu'il comprend des moyens de liaison d'un profilé à l'autre, en sorte que les premier et deuxième profilés coopèrent, lorsqu'ils sont liés l'un à l'autre, de façon que les faces internes des premier et deuxième profilés soient disposées en vis-à-vis et séparées l'une de l'autre, par un espace dit interne, ladite poignée présentant ainsi une épaisseur  $h$  conférée par l'épaisseur des premier et deuxième voiles des premier et deuxième profilés, respectivement, additionnée de l'épaisseur dudit espace interne compris entre ces derniers.

**[0004]** Le dispositif selon l'invention permet, grâce à la combinaison de deux profilés associés ensemble, d'obtenir une ergonomie plus adaptée à la prise en main de la poignée, en offrant des possibilités de formation

d'arrondis, par exemple aux endroits les plus appropriés en fonction de la conception de la poignée, tout en permettant de conserver une obtention de la poignée à partir de profilés, légère, et proposant des épaisseurs ergonomiques de poignées, et des avantages, comparables à des poignées lourdes et plus onéreuses.

**[0005]** Selon une caractéristique avantageuse, les axes longitudinaux respectifs des premier et deuxième profilés sont parallèles lorsque les premier et deuxième profilés sont liés l'un à l'autre.

**[0006]** Selon une caractéristique avantageuse, chacun desdits premier et deuxième profilés comporte un premier et un deuxième bords longitudinaux, entre lesquels s'étend ledit voile de matière, et deux bords longitudinaux respectifs des deux premier et deuxième profilés sont en contact l'un avec l'autre.

**[0007]** Selon une caractéristique avantageuse, les premiers bords longitudinaux de chacun des premier et deuxième profilés sont en contact l'un avec l'autre, et les deuxièmes bords longitudinaux de chacun des premier et deuxième profilés sont en contact l'un avec l'autre.

**[0008]** Selon une caractéristique avantageuse, lesdits moyens de liaison d'un profilé à l'autre, comprennent des moyens d'emboîtement de deux bords longitudinaux respectifs des premier et deuxième profilés.

**[0009]** Selon une caractéristique avantageuse, lesdits moyens de liaison comprennent lesdits moyens de fixation de la poignée sur la porte ou analogue.

**[0010]** Selon une caractéristique avantageuse, lesdits moyens d'emboîtement sont disposés sur deux bords respectifs des premier et deuxième profilés, et les moyens de fixation de la poignée sur la porte ou analogue sont disposés sur les deux autres bords respectifs des premier et deuxième profilés.

**[0011]** Selon une caractéristique avantageuse, les premier et deuxième profilés adoptent respectivement des formes courbes incluses l'une dans l'autre.

**[0012]** Selon une caractéristique avantageuse, l'un desdits premier ou deuxième profilés comprend à l'un des bords, un retour longitudinal d'une largeur correspondant à l'épaisseur du voile de matière de l'autre profilé, et destiné à former une butée pour le bord correspondant de ce dernier.

**[0013]** Selon une caractéristique avantageuse, deux des bords longitudinaux du premier et du deuxième profilés, qui sont en contact, ont des profils parallèles et superposés dans la zone de contact, et les deux autres bords longitudinaux du premier et du deuxième profilés, qui sont en contact, ont des profils se joignant bout à bout.

**[0014]** D'autres caractéristiques et avantages apparaîtront à la lecture qui suit de deux exemples de modes de réalisation d'un dispositif pour la manœuvre d'une porte ou analogue, selon l'invention, accompagnée des dessins, exemples donnés à titre illustratif non limitatif.

La figure 1 représente une vue de dessus en éclatée d'un premier exemple de mode de réalisation d'un dispositif pour la manœuvre d'une porte ou analogo-

gue selon l'invention.

La figure 2 représente une vue en perspective avant et de dessus de l'exemple de la figure 1, en position éclatée également.

La figure 3 représente une vue de dessus de l'exemple du dispositif de la figure 1, assemblée.

La figure 4 représente une vue en perspective avant et de dessus de l'exemple de la figure 3, en position assemblée également.

La figure 5 représente une vue éclatée en perspective avant et de dessus d'un deuxième exemple de mode de réalisation d'un dispositif pour la manœuvre d'une porte ou analogue, selon l'invention.

La figure 6 représente une vue en perspective avant et de dessus de l'exemple de la figure 5, en position assemblée.

**[0015]** Le dispositif pour la manœuvre d'une porte ou analogue, représenté sur les figures 1 à 4 est plus particulièrement destiné à être fixé sur une porte ou analogue (non représentée), comme cela sera expliqué plus loin, et comprend :

- une poignée 1 apte à une prise en main,
- des moyens de fixation de la poignée 1 sur la porte ou analogue, comme cela sera expliqué plus en détail plus loin,
- la poignée 1 apte à une prise en main comprenant un premier profilé 2 comportant un premier voile 4 de matière définissant une première face externe 5, une première face interne 6 opposée à la première face externe 5 et séparée de celle-ci par l'épaisseur de matière du premier voile 4 de matière,
- un deuxième profilé 3, distinct du premier profilé 2, et comportant un deuxième voile 7 de matière définissant une deuxième face externe 8, une deuxième face interne 9 opposée à la deuxième face externe 8 et séparée de celle-ci par l'épaisseur de matière du deuxième voile 7 de matière.

**[0016]** Le dispositif représenté sur les figures 1 à 4 comprend en outre des moyens de liaison 10 d'un profilé à l'autre, en sorte que les premier 2 et deuxième 3 profilés coopèrent, lorsqu'ils sont liés l'un à l'autre, de façon que les faces internes 6, 9 des premier 2 et deuxième 3 profilés soient disposées en vis-à-vis et séparées l'une de l'autre, par un espace 11 dit interne, la poignée 1 présentant ainsi une épaisseur h conférée par l'épaisseur des premier 4 et deuxième 7 voiles des premier 2 et deuxième 3 profilés, respectivement, additionnée de l'épaisseur de l'espace interne 11 compris entre ces derniers, comme représenté plus particulièrement sur la figure 3.

**[0017]** Les premier 2 et deuxième 3 profilés sont de préférence métalliques, par exemple en alliage léger, et sont issus du tronçonnage d'une barre de profilé dont la section transversale correspond à une partie de la section transversale de la poignée 1. La longueur des profilés

2 et 3 de la poignée 1 est déterminée selon les besoins en fonction de la hauteur ou longueur de poignée 1 que l'on souhaite obtenir selon que la poignée 1 est agencée verticalement ou horizontalement sur la porte sur laquelle elle est fixée. Les profilés 2 et 3 présentent respectivement des sections transversales différentes comme expliqué plus loin.

**[0018]** Selon l'exemple, le premier profilé 2 se présente avantageusement sous la forme d'un voile 4 de matière d'épaisseur sensiblement constante, et adoptant un profil courbe, comme représenté plus particulièrement sur la figure 1 ou 3, le premier profilé 2 pouvant être qualifié de profilé extérieur de la poignée 1, étant le profilé en vue lorsqu'on s'approche de la poignée fixée sur la porte (non représentée).

**[0019]** La section de ce profilé extérieur 2 adopte par exemple une forme courbe présentant un premier 12 et un deuxième 13 bords longitudinaux, avantageusement rectilignes et parallèles entre eux, entre lesquels s'étend le voile 4 courbe d'épaisseur avantageusement sensiblement constante constitutive du profilé. Le voile 4 comporte, par exemple, à partir du premier bord 12, pris dans le sens de l'extension transversale du profilé extérieur, une partie 14 plane destinée à être en contact avec la surface ou les points de contact plan de la porte (non représenté), puis forme à l'extrémité de cette partie plane 14, par exemple une partie courbe 15 sensiblement arrondie effectuant un retourné à 180 ° environ pour que le voile 4 se retrouve, en fin de partie courbe 15, parallèle ou sensiblement parallèle à la partie plane 14 ; puis le voile 4 s'étend dans une direction sensiblement parallèle à la partie plane 14, selon une forme par exemple légèrement courbe, pour finir, au deuxième bord longitudinal 13, par un arc 16 de courbe tourné vers la partie plane 14, et dont la tangente au bord 13 du profilé 2 est sensiblement perpendiculaire à la partie plane 14.

**[0020]** Selon l'exemple, le deuxième profilé 3 se présente avantageusement sous la forme d'un voile 7 de matière d'épaisseur sensiblement constante, et adoptant un profil courbe, comme représenté plus particulièrement sur la figure 1 ou 3, le deuxième profilé 3 pouvant être qualifié de profilé intérieur 3 de la poignée 1, étant le profilé qui n'est normalement pas en vue lorsqu'on s'approche de la porte (non représentée), car étant caché par le profilé extérieur 2, sauf dans certains cas de mode de réalisation, comme cela sera expliqué plus loin avec l'aide des figures 5 et 6.

**[0021]** La section de ce profilé intérieur 3 adopte par exemple une forme courbe présentant un premier 17 et un deuxième 18 bords longitudinaux, avantageusement rectilignes et parallèles entre eux, entre lesquels s'étend le voile 7 courbe d'épaisseur avantageusement sensiblement constante constitutif du profilé intérieur. Le voile 7 comporte, par exemple, à partir du premier bord 17, pris dans le sens de l'extension transversale du profilé intérieur 3, une partie 19 plane ou sensiblement plane, dont la face interne 9 est destinée à être en contact avec la face interne 6 du profilé extérieur 2, puis forme à l'ex-

trémité de cette partie plane 19, par exemple une partie courbe 20 sensiblement arrondie effectuant un retourne à 180 ° environ pour que le voile 7 se retrouve, en fin de partie courbe 20, parallèle ou sensiblement parallèle à la partie plane 19 ; puis le voile 7 s'étend dans une direction sensiblement parallèle à la partie plane 19, selon une forme par exemple légèrement courbe, pour finir, au deuxième bord longitudinal 18, par un arc 21 de courbe tourné à l'opposé de la partie plane 19, et dont la tangente au bord 18 du profilé 3 est sensiblement perpendiculaire à la partie plane 19.

**[0022]** Comme plus particulièrement représenté sur les figures 2 et 4, les axes longitudinaux respectifs des premier 2 et deuxième 3 profilés sont avantageusement parallèles lorsque les premier et deuxième profilés sont liés l'un à l'autre.

**[0023]** Comme le montre la figure 3, le voile 4 de matière du profilé extérieur 2 s'étend avantageusement entre le premier 12 et le deuxième 13 bords longitudinaux de ce profilé 2, et le voile 7 de matière du profilé intérieur 3 s'étend avantageusement entre le premier 17 et le deuxième 18 bords longitudinaux de ce profilé 3.

**[0024]** En outre, les premiers bords 12, 17 des profilés extérieur 2 et intérieur 3 sont avantageusement en contact l'un avec l'autre, et les deuxièmes bords 13, 18 des profilés extérieur 2 et intérieur 3 sont en outre également avantageusement en contact l'un avec l'autre, comme le montre la figure 3, en sorte de former une section transversale de poignée 1 constituée d'un voile 4, 7 de matière apparemment continu, définissant un contour fermé ou sensiblement fermé, enfermant un espace d'air interne 11 entre les deux profilés. Il est à noter que cet espace interne 11 débouche librement et transversalement aux deux extrémités longitudinales des profilés 2, 3, comme le montrent les figures 2 ou 4. À ces extrémités longitudinales, les profilés 2 et 3 peuvent posséder toute découpe prenant en considération notamment des critères esthétiques ; dans l'exemple des figures 1 à 4, ces extrémités longitudinales des profilés 2 et 3 sont par exemple droites et perpendiculaires à l'axe longitudinal des profilés.

**[0025]** L'un des premier 2 ou deuxième 3 profilés, par exemple le profilé intérieur 3 comme représenté, comprend avantageusement à l'un des bords 17, 18, par exemple au premier bord 17 longitudinal, un retour 22 d'extension longitudinale d'une hauteur correspondant à l'épaisseur du voile 4 de matière de l'autre profilé, en l'occurrence le profilé extérieur 2, et destiné à cacher la tranche du bord 12 longitudinal correspondant de ce dernier, comme représenté sur la figure 3, ou à former une butée entre les profilés extérieur et intérieur.

**[0026]** Ainsi que cela apparaît sur la figure 3, dans l'exemple représenté, deux des bords longitudinaux du premier 2 et du deuxième 3 profilés, s'agissant de préférence des deux premiers bords 12, 17, qui sont en contact, ont des profils parallèles ou sensiblement parallèles, et superposés dans la zone de contact, via les parties planes 14 et 19 telles que décrites plus haut. Les deux

autres bords longitudinaux du premier 2 et du deuxième 3 profilés, s'agissant dans ce cas des deux deuxièmes bords 13, 18, qui sont en contact, ont des profils se joignant bout à bout pour obtenir une continuité apparente du voile de matière.

**[0027]** Comme représenté sur les figures 3 ou 4, les premier 2 et deuxième 3 profilés adoptent respectivement des formes courbes incluses l'une dans l'autre.

**[0028]** Les moyens de liaison 10 d'un profilé à l'autre, 10 comprennent avantageusement des moyens d'emboîtement 23 de deux bords longitudinaux respectifs des premier 2 et deuxième 3 profilés, de préférence des deux deuxièmes bords 13, 18 des profilés extérieur 2 et interne 3, comme représenté sur la figure 3.

**[0029]** Ces moyens d'emboîtement 23 peuvent par exemple être constitués d'un emboîtement de type mâle-femelle, l'élément mâle 24 de l'emboîtement étant réalisé sur la tranche du voile 4, 7 de matière de l'un des profilés intérieur 3 ou extérieur 2 au niveau du deuxième bord 13, 18, et l'élément femelle 25 de l'emboîtement étant réalisé sur la tranche du voile 7, 4 de matière de l'autre des profilés intérieur 3 ou extérieur 2 au niveau du deuxième bord 13, 18 longitudinal. Dans l'exemple représenté, l'emboîtement 23 est notamment un simple assemblage

25 de formes métalliques mâle-femelle complémentaires, sans contre dépouille, en sorte que les deux deuxièmes bords longitudinaux 13, 18 des deux profilés, les plus éloignés de la fixation de la poignée sur la porte ou analogue, soient associés bout à bout et ne puissent pas se 30 dissocier lorsque la poignée 1 est manoeuvrée. L'élément femelle est par exemple une rainure longitudinale de section transversale rectangulaire, et l'élément mâle est par exemple une protubérance longitudinale de section transversale rectangulaire complémentaire de celle de la rainure longitudinale.

**[0030]** Dans ce cas d'emboîtement, la poignée 1 est avantageusement fixée à la porte ou analogue par les premiers bords longitudinaux 12, 17 des profilés, par exemple au moyen de vis de fixation (non représentées) 40 traversant les voiles 4, 7 des deux profilés extérieur 2 et intérieur 3 dans la zone des parties planes 14, 19 de ces derniers, comme montré par l'axe de référence 10 sur la figure 3 symbolisant l'axe d'une vis ou d'un boulon par exemple. La rigidité des profilés extérieur 2 et intérieur 45 3, combinée à l'emboîtement 23 simple tel que décrit ci-dessus, confère une liaison avantageusement complète et suffisamment rigide entre les deux profilés, lorsque la poignée 1 est fixée complètement et de préférence rigidement sur la porte par les premiers bords longitudinaux 50 12, 17.

**[0031]** Dans ce cas de fixation de la poignée 1 sur la porte ou analogue, il y a lieu de noter que les moyens de liaison 10 avantageusement complète d'un profilé à l'autre, comprennent donc les moyens de fixation de la poignée sur la porte ou analogue. Ainsi, les vis de fixation de la poignée à la porte ou analogue coopèrent avec l'emboîtement 23 afin de lier des profilés 2, 3 ensemble de manière complète, et démontable de préférence.

Lorsqu'un utilisateur tire ou pousse sur la poignée 1, il existe une certaine élasticité de la poignée, induite par la structure en forme de voile des profilés, qui tend à auto-verrouiller l'emboîtement 23.

**[0032]** En outre, les moyens d'emboîtement 23 sont avantageusement disposés sur deux bords respectifs 13, 18 des premier 2 et deuxième 3 profilés, et les moyens de fixation de la poignée sur la porte ou analogue sont disposés sur les deux autres bords respectifs 12, 17 des premier 2 et deuxième 3 profilés.

**[0033]** L'emboîtement des deux profilés 2, 3 a été réalisé dans l'exemple ci-dessus de manière préférentielle dans l'arrondi de jonction des deux profilés à l'opposé de la liaison de ces derniers avec la porte ou analogue. Une telle poignée confère à l'utilisateur une bonne ergonomie car la partie de la poignée 1 qui est saisie par l'utilisateur, comportant la jonction des bords 13 et 18 longitudinaux, est arrondie et ne présente pas de partie saillante ou d'arête, tout en préservant la possibilité d'obtenir les profilés 2 et 3 aisément en fabrication. Il est à noter que cette jonction peut avoir lieu à un autre endroit de la section transversale de la poignée 1, en fonction des possibilités de réalisation des profilés.

**[0034]** L'emboîtement 23 entre les profilés extérieur 2 et intérieur 3, sur les deuxièmes bords longitudinaux 13, 18 peut, de manière alternative, être réalisé par clippage, ou par un emboîtement à coulisement longitudinal d'un profilé sur l'autre, par exemple un emboîtement à queue d'aronde, établissant une liaison à un degré de liberté en translation entre les deux profilés, liberté de translation qui est supprimée par la fixation des profilés sur la porte sur les autres bords longitudinaux 12, 17, comme expliqué plus haut par exemple.

**[0035]** Il y a lieu de noter qu'un emboîtement du type de l'emboîtement 23 décrit plus haut, peut de manière additionnelle être réalisé sur les premiers bords 12, 17 des deux profilés 2 et 3. La liaison rigide complète entre les deux profilés 2 et 3 pouvant être obtenue par tout moyen, par exemple clippage, sans utilisation des moyens de fixation de la poignée sur la porte. Toutefois, il est avantageux de profiter de ces moyens de fixation pourachever la liaison complète rigide des deux profilés 2 et 3, comme expliqué plus haut.

**[0036]** L'épaisseur *h* de la poignée est considérée essentiellement dans la partie de poignée, décollée de la porte, soit dans la partie des profilés comprise entre les parties courbes 15 et 20 des profilés 2 et 3 respectivement, et les deuxièmes bords 13, 18 de ces profilés. Cette épaisseur *h* peut être sensiblement constante comme dans l'exemple représenté, mais peut, de manière alternative, être variable, cette dernière possibilité résultant avantageusement de l'association de deux profilés entre eux, selon l'objectif recherché, par exemple en fonction de critères esthétiques. De ce fait, l'espace interne 11 peut adopter une épaisseur régulière et sensiblement constante dans la partie de la poignée 1 définie ci-dessus, mais peut, de manière alternative, adopter une épaisseur variable. À titre d'exemple, l'épaisseur *h* peut

être de l'ordre de 1 à 2 centimètres, conférant à l'espace interne 11 une épaisseur (selon la direction *h*) inférieure à 1 centimètre, sur une largeur de plus de 10 centimètres, prise entre les parties courbes 15, 20 et les deuxièmes bords 13, 18 longitudinaux. L'épaisseur des voiles à titre d'exemple peut être comprise entre 2 et 4 millimètres.

**[0037]** La poignée 1 représentée sur les figures 1 à 4 est par exemple fixée de la manière suivante : les deux profilés 2 et 3 sont emboîtés l'un sur l'autre, ou glissés l'un dans l'autre, afin de réaliser l'emboîtement 23, puis les deux profilés 2, 3 ainsi emboîtés, sont fixés à la porte ou analogue, par exemple au moyen de vis de fixation qui traversent les voiles 4, 7 dans la zone des bords 12, 17 des profilés, opposée à celle de l'emboîtement 23.

**[0038]** Les figures 5 et 6 montrent un deuxième exemple de mode de réalisation d'une poignée selon l'invention, qui est similaire au premier exemple selon les figures 1 à 4, et diffèrent de celui-ci en ce que le premier profilé 2 ou profilé extérieur comporte avantageusement des ouvertures traversantes 30 dans le voile 4, permettant d'accéder à la vision de la surface interne 9 du deuxième profilé 3 ou profilé intérieur à travers lesdites ouvertures 30. Il est à noter que, pour le deuxième exemple représenté sur les figures 5 et 6, les éléments fonctionnellement similaires à ceux du premier exemple sont désignés avec les mêmes références numériques que celles du premier exemple.

**[0039]** Les ouvertures 30 traversantes peuvent être de toutes formes issues d'une création artistique et permettent en outre de conférer à la poignée 1 selon l'invention une esthétique nouvelle, jouant par exemple sur des couleurs différentes entre les profilés 2, 3 constitutifs de la poignée 1, mises en valeur notamment au moyen des ouvertures réalisées dans le profilé extérieur. Avec ou sans ouverture, le dispositif selon l'invention offre donc des possibilités esthétiques nouvelles en différenciant par exemple la couleur des deux profilés, pour une même poignée, et lorsqu'une ou plusieurs ouvertures sont présentes, des effets nouveaux de couleurs peuvent être obtenus au moyen de cette ou de ces ouvertures, en différenciant la couleur vue à travers l'ouverture de celle extérieure de la poignée, ceci étant rendu possible grâce à la structure en deux profilés de la poignée.

45

## Revendications

1. Dispositif pour la manœuvre d'une porte ou analogue, comportant :

50

- une poignée (1) apte à une prise en main,
- des moyens de fixation de ladite poignée sur ladite porte ou analogue,
- ladite poignée (1) apte à une prise en main comprenant un premier profilé (2) comportant un premier voile (4) de matière définissant une première face externe (5), une première face interne (6) opposée à la première face externe

55

et séparée de celle-ci par l'épaisseur de matière dudit premier voile de matière, ledit dispositif étant

**caractérisé en ce que :**

- ladite poignée comprend en outre un deuxième profilé (3), distinct du premier profilé, et comportant un deuxième voile (7) de matière définissant une deuxième face externe (8), une deuxième face interne (9) opposée à la deuxième face externe et séparée de celle-ci par l'épaisseur de matière dudit deuxième voile de matière, et  
 - **en ce qu'il** comprend des moyens de liaison (10) d'un profilé à l'autre, en sorte que les premier (2) et deuxième (3) profilés coopèrent, lorsqu'ils sont liés l'un à l'autre, de façon que les faces internes des premier (2) et deuxième (3) profilés soient disposées en vis-à-vis et séparées l'une de l'autre, par un espace (11) dit interne, ladite poignée présentant ainsi une épaisseur (h) conférée par l'épaisseur des premier (4) et deuxième (7) voiles des premier et deuxième profilés, respectivement, additionnée de l'épaisseur dudit espace interne (11) compris entre ces derniers.

2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les axes longitudinaux respectifs des premier (2) et deuxième (3) profilés sont parallèles lorsque les premier et deuxième profilés sont liés l'un à l'autre.

3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** chacun desdits premier (2) et deuxième (3) profilés comporte un premier (12, 17) et un deuxième (13, 18) bords longitudinaux, entre lesquels s'étend ledit voile (4, 7) de matière, et **en ce que** deux bords longitudinaux respectifs des deux premier (2) et deuxième (3) profilés sont en contact l'un avec l'autre.

4. Dispositif selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** les premiers (12, 13) bords longitudinaux de chacun des premier (2) et deuxième (3) profilés sont en contact l'un avec l'autre, et **en ce que** les deuxièmes (13, 18) bords longitudinaux de chacun des premier (2) et deuxième (3) profilés sont en contact l'un avec l'autre.

5. Dispositif selon la revendication 1, et l'une des revendications 3 ou 4, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de liaison (10) d'un profilé à l'autre, comprennent des moyens d'emboîtement (23) de deux bords longitudinaux respectifs des premier (2) et deuxième (3) profilés.

6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de liaison (10) comprennent lesdits moyens de fixation

de la poignée sur la porte ou analogue.

7. Dispositif selon les revendications 5 et 6, **caractérisé en ce que** lesdits moyens d'emboîtement (23) sont disposés sur deux bords (13, 18) respectifs des premier (2) et deuxième (3) profilés, et **en ce que** les moyens de fixation de la poignée sur la porte ou analogue sont disposés sur les deux autres bords (12, 17) respectifs des premier et deuxième profilés.
8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** les premier (2) et deuxième (3) profilés adoptent respectivement des formes courbes incluses l'une dans l'autre.
9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** l'un desdits premier (2) ou deuxième (3) profilés comprend à l'un des bords, un retour longitudinal (22) d'une largeur correspondant à l'épaisseur du voile de matière de l'autre profilé, et destiné à former une butée pour le bord correspondant de ce dernier.
10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 4 à 9, **caractérisé en ce que** deux (12, 17) des bords longitudinaux du premier (2) et du deuxième (3) profilés, qui sont en contact, ont des profils parallèles et superposés dans la zone de contact, et **en ce que** les deux autres bords longitudinaux (13, 18) du premier et du deuxième profilés, qui sont en contact, ont des profils se joignant bout à bout.

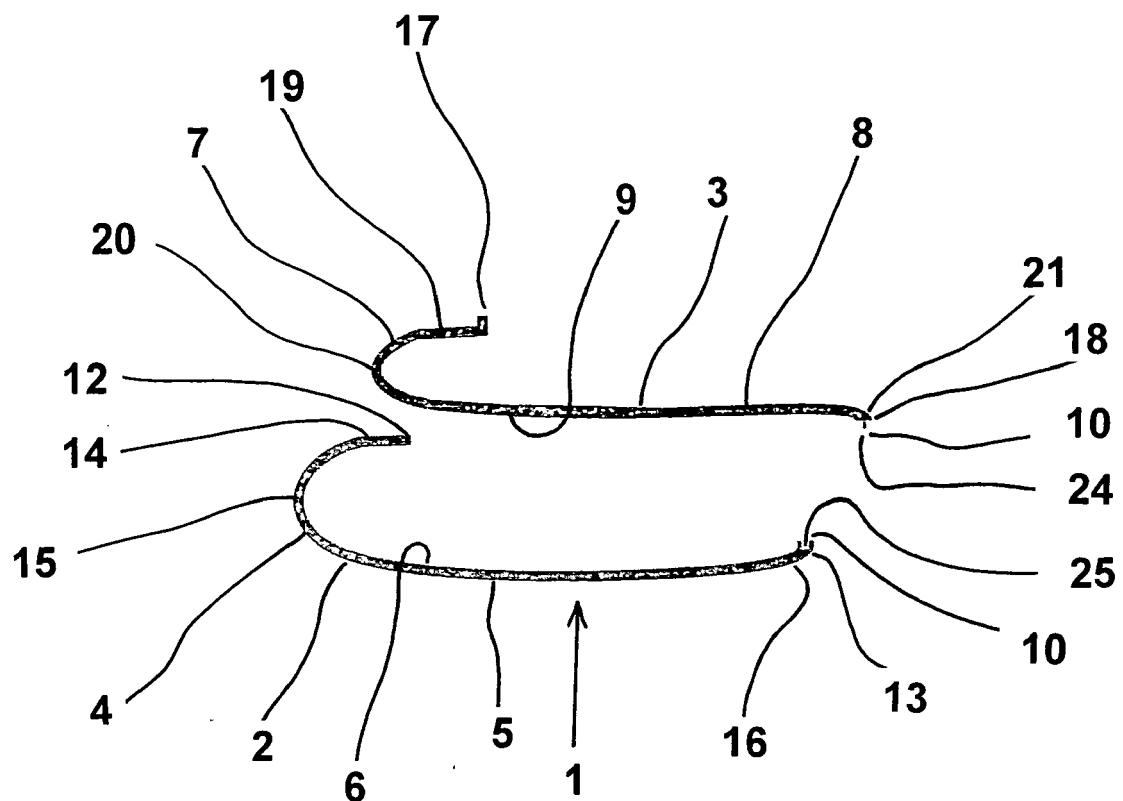


Fig. 1

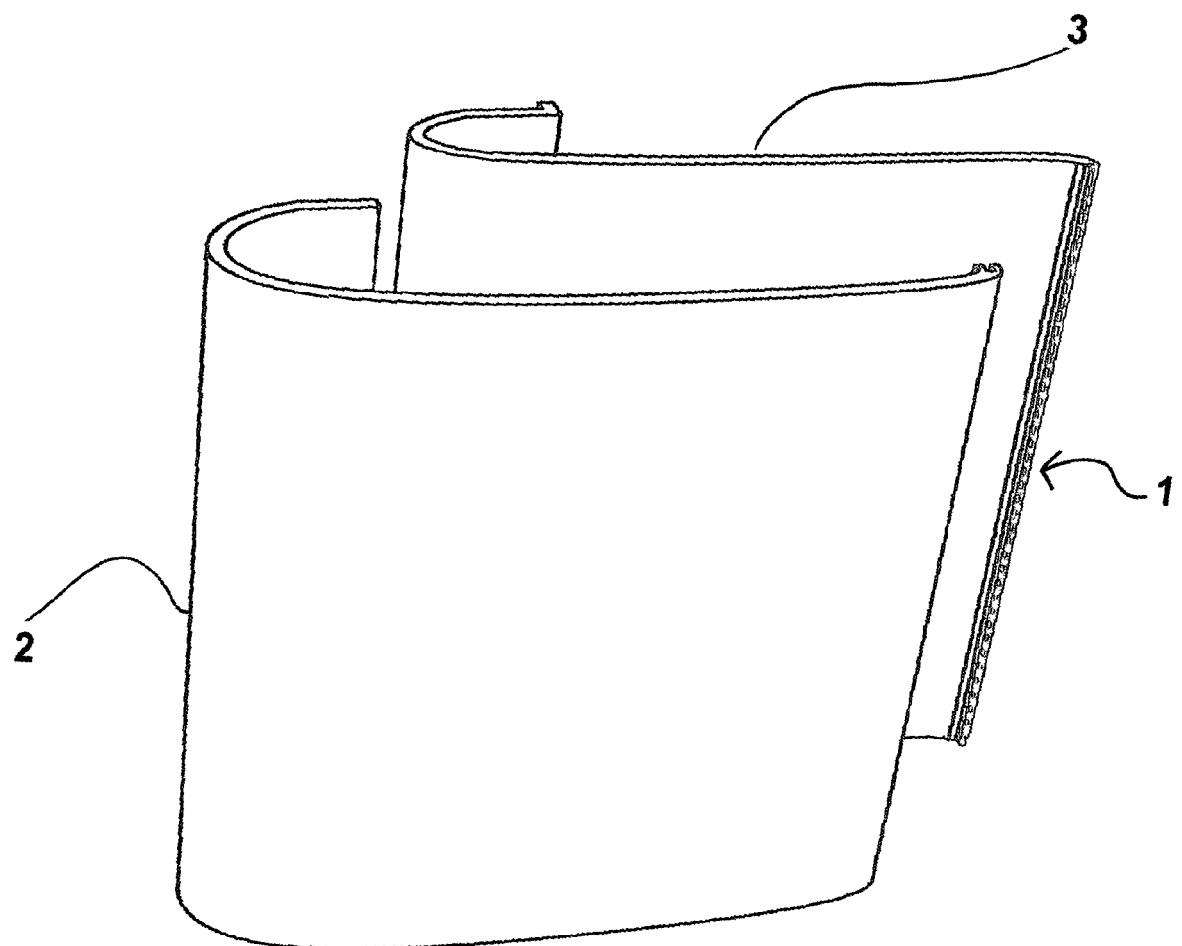


Fig. 2

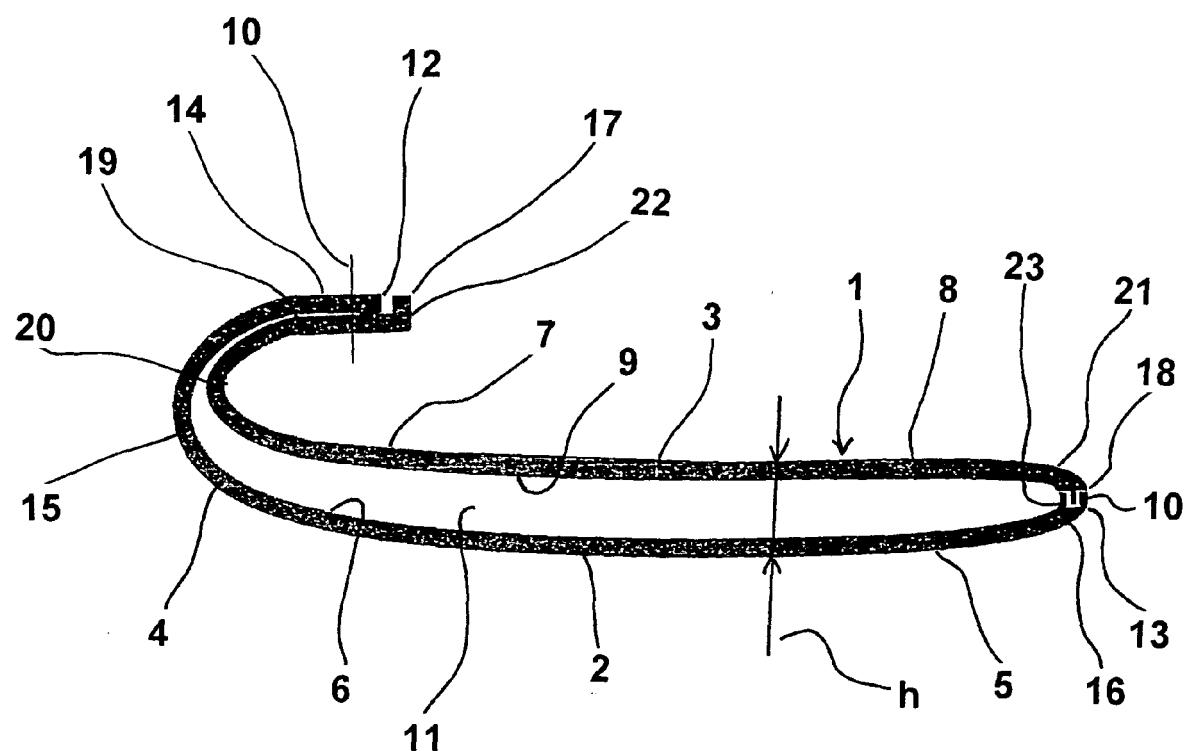


Fig. 3

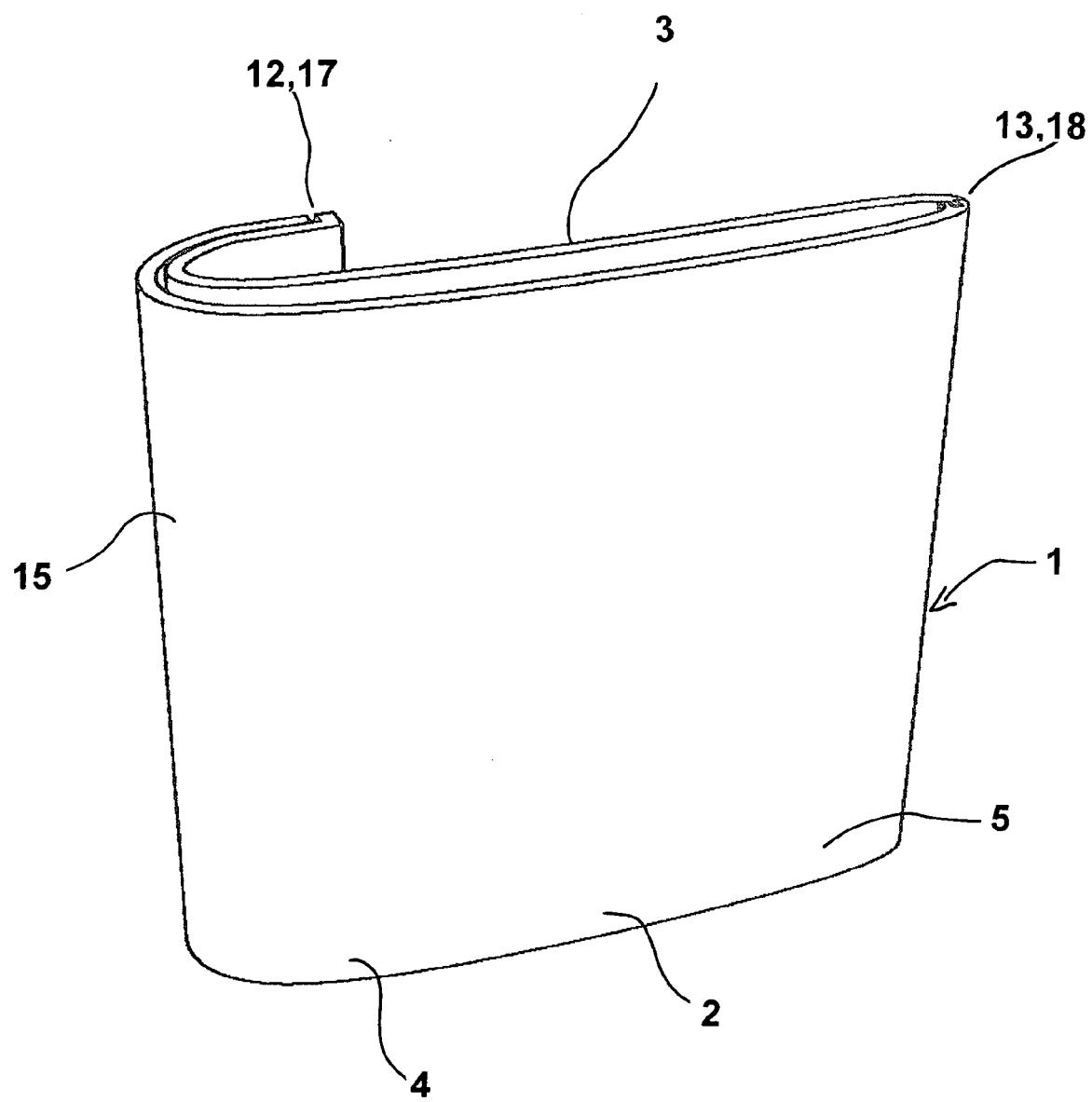


Fig. 4

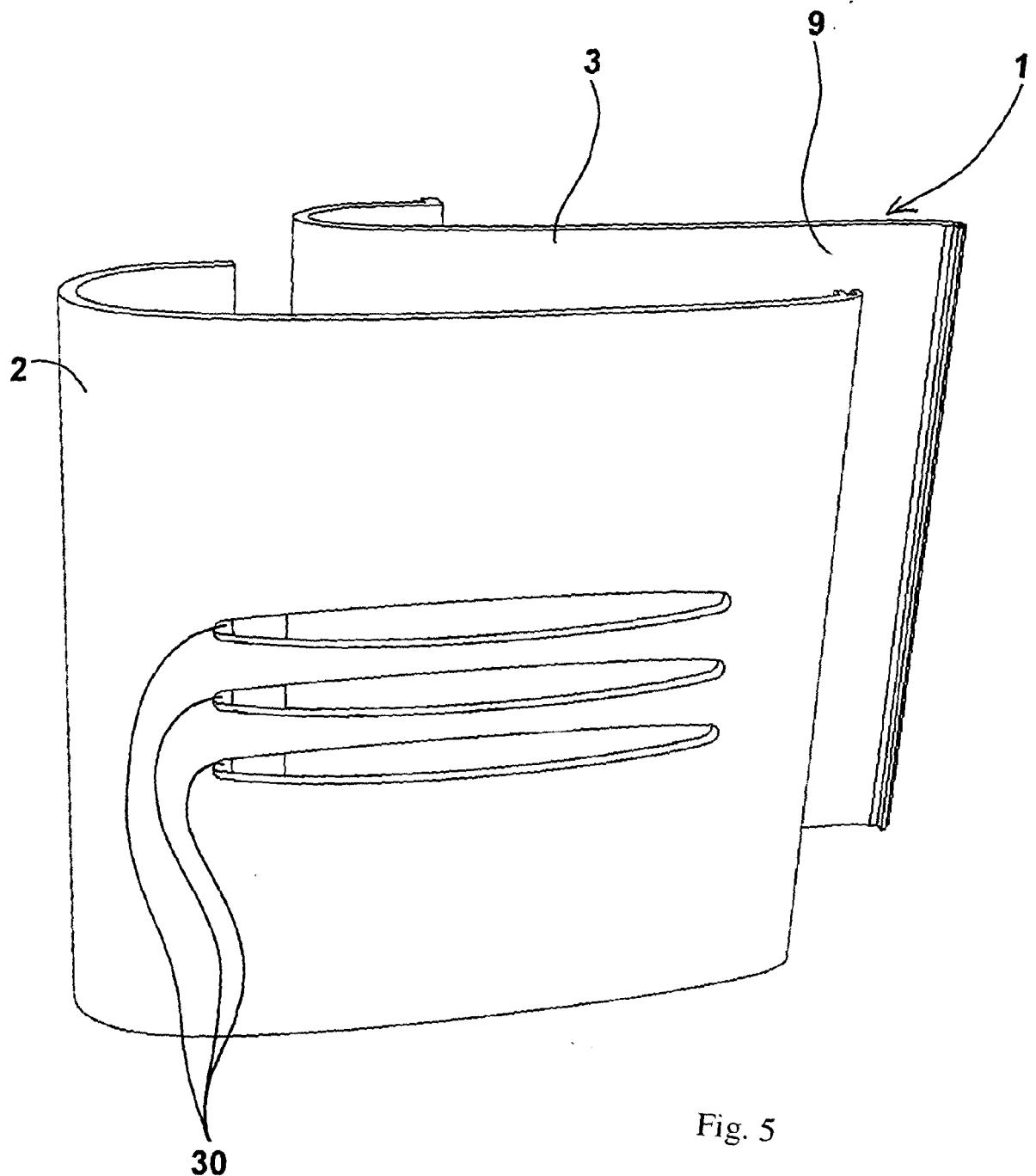


Fig. 5

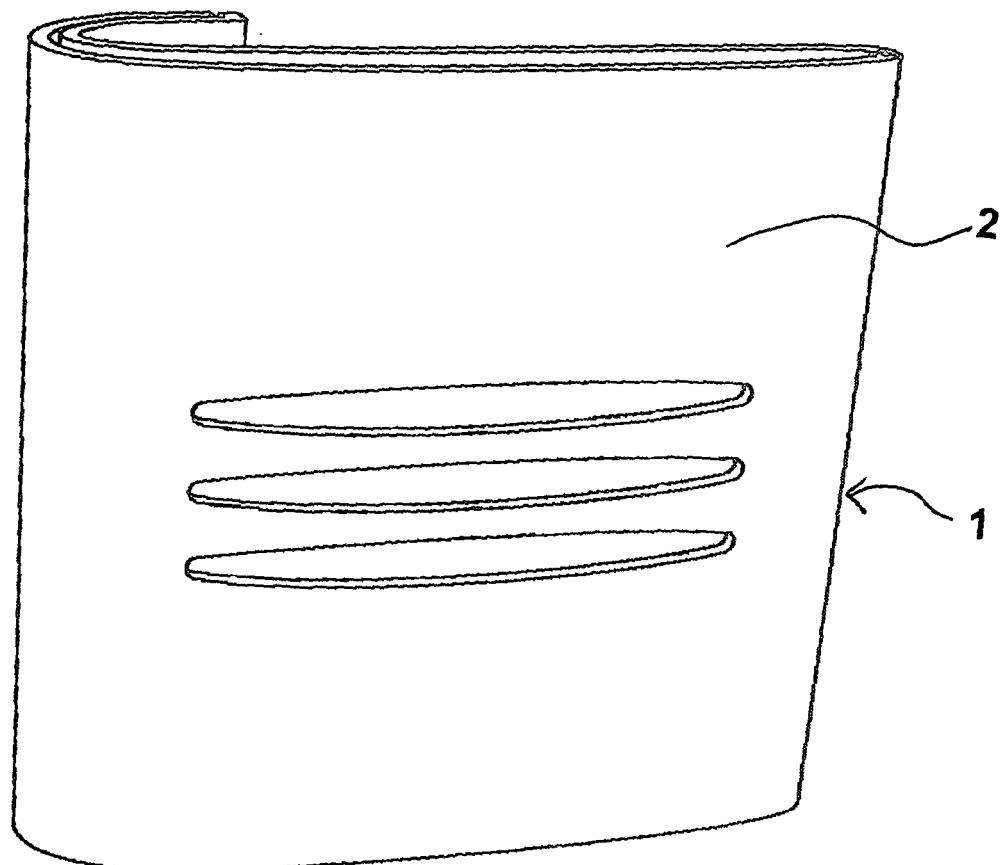


Fig. 6



## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 08 35 2020

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
D, X	US 5 402 553 A (GOETZ GLENN E [US] ET AL) 4 avril 1995 (1995-04-04) * colonne 3, ligne 21 - ligne 22 * * colonne 4, ligne 32 - ligne 34 * * figure 3a * -----	1-9	INV. E05B1/00  ADD. E05B15/16
A	EP 1 338 730 A (BSH BOSCH SIEMENS HAUSGERAETE [DE]) 27 août 2003 (2003-08-27) * colonne 2, alinéa 13 * * revendication 1 * * figures 1,2 * -----	1	
A	EP 1 734 208 A (RENAULT [FR]) 20 décembre 2006 (2006-12-20) * le document en entier * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E05B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
6	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	La Haye	27 janvier 2009	Bitton, Alexandre
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 08 35 2020

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

27-01-2009

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 5402553	A	04-04-1995	AUCUN		
EP 1338730	A	27-08-2003	DE	10208062 A1	04-09-2003
EP 1734208	A	20-12-2006	AT ES FR	401479 T 2306399 T3 2887277 A1	15-08-2008 01-11-2008 22-12-2006

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- US 5402553 A [0002]